

(Traduction non officielle)

*Emblème officiel thaïlandais*

**Annnonce du Conseil National d'Investissement (BOI)**

**N° Sor. 7/2564**

**Objet : Modifications de la liste des catégories d'activités éligibles à la promotion des investissements conformément à l'annonce du Conseil National d'Investissement n° 2/2557**

Suite à l'annonce du Conseil National d'Investissements n° 2/2557 du 3 décembre 2014 concernant les politiques et critères de promotion des investissements ;

Afin de promouvoir les investissements et réduire l'impact sur l'environnement, en vertu de l'article 16 de la loi sur la promotion des investissements de l'année 1977 (B.E. 2520), le BOI annonce ce qui suit :

Clause 1. Les catégories d'activités éligibles à la promotion seront modifiées en ce sens que les termes des catégories d'activités 1.19 et 6.4 de la liste annexée à l'annonce du Conseil National d'investissement n° 2/2557 du 3 décembre 2014 sont abrogés et remplacés par les termes suivants :

<b>Catégories d'activités</b>	<b>Conditions</b>	<b>Droits et avantages</b>
1.19 Entreposage frigorifique ou entreposage frigorifique et transport en chambre frigorifique	1. Utilisation de réfrigérants naturels à l'exception de l'ammoniac comme réfrigérant 2. Utilisation de l'ammoniac comme réfrigérant 3. Utilisation d'un fluide frigorigène de synthèse : le fluide frigorigène doit avoir un impact environnemental limité, basé sur des indicateurs pertinents tels que le potentiel de réchauffement planétaire (GWP), etc.	A 4 B 1 B 1
6.4 Fabrication de produits pétrochimiques	1. Utilisation de la technologie de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS) 2. Cas généraux	A 2 A 3

Clause 2. Les termes suivants sont ajoutés à la section 6 de la liste annexée à l'annonce du Conseil National d'Investissement n° 2/2557 du 3 décembre 2014, spécifiant les catégories d'activités, conditions, droits et avantages comme suit :

<b>Catégories d'activités</b>	<b>Conditions</b>	<b>Droits et avantages</b>
6.19 Usine de séparation du gaz naturel	1. Utilisation de la technologie de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS) 2. Cas généraux	A 2 A 3

Cette annonce entrera en vigueur à partir du 6 septembre 2021.

Fait le 17 novembre 2021

Général Prayut CHAN-O-CHA

(Prayut CHAN-O-CHA)  
Premier Ministre  
Président du Conseil National d'Investissement